

Monsieur Tandja Mamadou
Ancien Président de la République

Niamey, le 22 Juillet 2010

Au
Président de la Cour de Justice de la CEDEAO

Objet : Information

Je viens d'apprendre avec surprise et étonnement la saisine des Instances de la CEDEAO à mon nom relativement à ma détention, alors que je n'ai mandaté personne et en aucune manière.

Je prie donc votre juridiction à ne tenir compte d'aucune plainte déposée à mon nom. Aussi, je n'autorise aucune personne ou Structure à agir à mon nom sans mon consentement.

Je vous adresse cette correspondance en âme et conscience et libre de toutes contraintes.

En vous priant de bien vouloir en tenir compte, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Tandja Mamadou

Monsieur Tandja Mamadou
Ancien Président de la République

Niamey, le 22 Juillet 2010

Au
Président de la Cour de Justice de la CEDEAO

Objet : Information

Je viens d'apprendre avec surprise et étonnement la saisine des Instances de la CEDEAO à mon nom relativement à ma détention, alors que je n'ai mandaté personne et en aucune manière.

Je prie donc votre juridiction à ne tenir compte d'aucune plainte déposée à mon nom. Aussi, je n'autorise aucune personne ou Structure à agir à mon nom sans mon consentement.

Je vous adresse cette correspondance en âme et conscience et libre de toutes contraintes.

En vous priant de bien vouloir en tenir compte, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Tandja Mamadou